



R /150/43 (2021)

L'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les populations africaines: résilience et défis à relever

*Résolution adoptée par la 43^{ème} Conférence
(Djibouti, 15 octobre 2021)*

L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 43^{ème} Conférence à Djibouti les 14 et 15 octobre 2021,

Considérant que la crise sanitaire liée au Covid-19 contraint les pays africains à revoir leurs politiques publiques dans divers domaines,

Signalant que malgré le fait que la pandémie de covid-19 a posé de réels défis aux populations du continent africain, d'autres questions comme l'insécurité, le changement climatique, le terrorisme et l'extrémisme violent restent d'actualité et ont, dans certains cas, provoqué sur elles un impact plus dévastateur que le virus,

Sachant que cette pandémie va impacter le bien-être des populations africaines qui diminuera de 10 points selon la Banque Mondiale, ce qui se traduira par une baisse de leurs revenus, notamment pour les populations du secteur informel qui représentent 80% des travailleurs du continent; l'Union Africaine estime que cette pandémie fera perdre près de 20 millions d'emplois,

Convaincue que cette pandémie va mettre à mal l'objectif premier des Objectifs du Développement Durable portant sur la réduction de la pauvreté,

Considérant que cette crise sanitaire peut modifier les relations entre les acteurs non étatiques et de la société civile, d'une part, et les Gouvernements, d'autre part ; en effet, la coopération avec les systèmes de gouvernance non étatiques peut être essentielle pour assurer une réponse efficace à la crise,

Notant que cette crise de la Covid-19 qui a un impact très lourd sur l'ensemble des pays africains, est amplifiée par la crise sécuritaire dans des pays en proie à des tensions sociopolitiques ou à des conflits armés,

Convaincue que cette crise sanitaire est susceptible de raviver les tensions existantes, d'être instrumentalisée par les groupes armés et également de conduire à des violences xénophobes,

Consciente que l'impact humain de ces troubles peut être très lourd lorsque les populations de ces zones concernées sont dans une situation de précarité importante,

Notant que les populations dans certains pays africains restent très vulnérables face aux chocs tel que celui de cette crise sanitaire de covid-19, car en dépit des efforts en matière d'investissement dans les services sanitaires de base, les niveaux de couverture sanitaire sont largement insuffisants pour répondre aux taux élevés de pauvreté,

Rappelant que les systèmes de santé dans certains pays sont déjà fragiles et qu'ils sont dans la plupart des cas orientés vers le traitement de maladies comme le VIH, le paludisme et la tuberculose,

Soulignant la faible capacité des pays africains, dans leur majorité, à investir dans des plans sociaux à long terme, d'où la difficulté de mettre en œuvre des plans de gestion de crise ; les gouvernements sont souvent confrontés à des arbitrages budgétaires difficiles, voire impossibles, entre les urgences sécuritaires, sanitaires et alimentaires,

Notant que la fermeture des frontières et les restrictions de circulation ont entraîné des ruptures d'approvisionnement dans les marchés, ce qui a aggravé la situation des agriculteurs ne pouvant plus vendre leurs produits sur les marchés étrangers voisins,

Sachant que les migrations sont un facteur essentiel des systèmes alimentaires dans les pays africains notamment dans la région du Sahel, et que les restrictions de mobilité entravent la disponibilité de main-d'œuvre agricole,

Insistant sur la nécessité de maintenir une circulation des biens et des personnes minimales pour éviter d'étrangler les économies locales dans les pays fortement dépendants de l'économie informelle,

Reconnaissant que la crise sécuritaire dans les zones de conflit et difficiles d'accès a aggravé l'insécurité alimentaire et la malnutrition et a entraîné des déplacements massifs de populations, ce qui complique davantage l'approvisionnement des organisations humanitaires,

Signalant que la diminution des transferts de fonds de la diaspora africaine va encore accentuer cette baisse des revenus ; ces transferts sont estimés à 48 milliards de dollars EU en 2019 par la Banque Mondiale, soit plus que l'aide publique au développement estimée pour le continent africain à 26, 4 milliards de dollars EU,

Convaincue que dans beaucoup de pays africains les filets sociaux constituent un outil important pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la réduction de la pauvreté et la résilience des populations les plus vulnérables.

1. *Affirme* qu'il devient de plus en plus indispensable d'envisager des solutions à long terme, à travers des politiques publiques qui permettraient aux gouvernements africains d'être les principaux gestionnaires d'une crise telle que celle de la Covid-19 ;
2. *Recommande* d'accorder, dans l'ensemble des efforts déployés pour juguler la crise de covid-19, une attention particulière aux populations situées dans les zones en proie aux effets néfastes du terrorisme ;
3. *Affirme, en outre,* que la crise de la Covid-19 pose d'immenses défis aux responsables politiques, et peut servir de catalyseur pour la mise en place d'un système de substitution des importations par la production locale plus résilient et de stratégies de développement durable de manière plus générale ;
4. *Engage* les gouvernements africains, avec le soutien des partenaires au développement, à concentrer leurs efforts sur la promotion et la valorisation de la pharmacopée traditionnelle dans la lutte contre la Covid-19 ;
5. *Insiste* sur la nécessité de favoriser une meilleure transparence et une meilleure gouvernance en vue d'améliorer la confiance dans l'État de droit ;
6. *Appelle* les Etats africains à veiller à ce que la crise sanitaire et ses conséquences ne portent atteinte à la vie démocratique ;
7. *Exhorte* les Gouvernements à mener les processus électoraux de manière consultative et inclusive afin d'atténuer les tensions politiques exacerbées par la situation de crise sanitaire ;
8. *Appelle* les Etats africains à procéder à des réformes intérieures transformatrices tendant à améliorer la mobilisation des recettes, à développer la numérisation, à accroître l'intégration commerciale et la concurrence, à mettre en place des programmes de protection sociale et à atténuer les effets du changement climatique, ce qui favorisera la résilience, la croissance, et la création d'emplois ;
9. *Recommande* aux Gouvernements de continuer à renforcer les systèmes de santé et à étendre la couverture sanitaire et de protection sociale ;
10. *Recommande* également aux Gouvernements d'entreprendre des actions visant à :
 - a) améliorer les prestations en milieu hospitalier ainsi que la résilience du personnel de santé à travers l'allocation de ressources financières et budgétaires conséquentes en vue d'assurer la continuité et la pérennité du service sanitaire;
 - b) disposer de systèmes de santé solides grâce à un meilleur accès aux ressources financières ;

c) Introduire des réformes dans la gestion des finances publiques afin de faire face à la charge de la dette ;

d) développer l'utilisation de la communication numérique dans le secteur de la santé et des services publics en général ;

e) promouvoir aux niveaux régional et sous-régional l'échange d'information en matière de gestion de crise ;

11. *Demande* aux gouvernements de mettre en oeuvre des politiques visant à éradiquer la violence basée sur le genre, à soutenir les ménages les plus pauvres qui ont plus de difficultés à accéder à la nourriture, et de veiller à ce que l'accès des enfants à une alimentation nutritive soit maintenu ;

12. *Insiste* sur l'échange d'informations entre les Etats sur les programmes de développement agricole et de lutte contre l'insécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables y compris des personnes en situation de handicap ;

13. *Recommande* dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'adoption, d'une part, de mesures d'aide en faveur des agriculteurs afin d'accroître la production agricole indispensable à la satisfaction des besoins des populations locales, et d'autre part, de mesures de soutien des chaînes d'approvisionnement alimentaire ;

14. *Appelle* les Gouvernements à promouvoir davantage la libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services, d'une part, et à s'approprier la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) entrée en vigueur en Janvier 2021, tout en facilitant la transhumance dans des conditions de sécurité garanties et dans le respect des dispositifs sanitaires mis en place, d'autre part ;

15. *Insiste* sur la nécessité de renforcer, dans le moyen et le long terme, le plaidoyer, le dialogue politique et la mobilisation de ressources adéquates en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition notamment en matière de protection sociale, de réserves stratégiques, de banques alimentaires, etc. ;

16. *Demande, par ailleurs,* aux gouvernements de continuer à répondre aux besoins des enfants vulnérables notamment en oeuvrant à la réduction des inégalités induites par l'enseignement à distance et pour leur retour en toute sécurité à l'école ;

17. *Encourage,* autant que nécessaire, la mise en place de filets de sécurité visant à améliorer les moyens d'existence des populations, à travers la gratuité de certains services de base, des aides en nature et en espèces ainsi que le soutien financier aux entreprises viables ;

18. *Invite* les gouvernements et les acteurs économiques à utiliser les nouvelles technologies de l'information en tant qu'outil d'enseignement efficace en situation de crise ;

19. *Exhorte* vivement les gouvernements à ventiler les données sur les effets du Covid-19 dans les groupes hommes/femmes et par âge, données qui serviront dans l'élaboration des budgets sensibles au genre ;

20. *Appelle* les institutions financières et de développement à soutenir les communautés agricoles impactées par la pandémie afin d'assurer la continuité et la résilience des activités permettant de relancer la production agricole ;

21. *Demande* à ces institutions de cibler leurs actions sur notamment :

a) la promotion de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel des jeunes issus des ménages pauvres ainsi que de l'enseignement et de la santé des enfants du cycle primaire à travers la distribution de repas gratuits;

b) l'octroi de crédits sans intérêts et de subventions aux PME dirigées par des femmes afin de les aider à poursuivre leurs activités et à accroître leur résilience ;

c) l'accès facile à des fournitures médicales indispensables et améliorer les systèmes de soins ;

d) l'accent sur la relance des pays en les aidant à gérer les conséquences de la pandémie sur les finances publiques sous forme de soutien budgétaire et/ou d'appui des politiques de développement ;

e) le soutien des pays dans leurs efforts de maintenir les services publics essentiels notamment en matière de nutrition, d'éducation, de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;

f) l'aide aux pays afin de surveiller l'évolution de la crise et d'y faire face efficacement ;

22. *Met l'accent* sur la nécessité de travailler davantage avec les acteurs de l'humanitaire et les organisations de la société civile dont l'aide quotidienne aux populations les plus vulnérables est reconnue, ce qui contribue au renforcement de la résilience des populations face aux multiples défis auxquels elles font face ;

23. *Encourage* les actions de facilitation de l'assistance humanitaire dans les zones de conflit et les camps de réfugiés en mettant en place des modalités d'intervention permettant d'atteindre ces communautés vulnérables ;

24. *Recommande* aux Gouvernements africains l'adoption des mesures suivantes aux plans social, humanitaire et de la gouvernance:

a) Assurer un espace à la société civile, à travers des médias responsables et une participation démocratique à la vie nationale ;

b) Soutenir les initiatives humanitaires lancées par la communauté internationale, aussi bien en matière de la lutte contre la COVID-19 que d'aide humanitaire ;

c) Veiller à ce que les groupes vulnérables, tels que les personnes déplacées, les migrants, les femmes, les enfants, les personnes âgées et celles en situation de handicap, ne fassent pas l'objet de discriminations et que leurs besoins soient satisfaits, notamment en les intégrant dans les systèmes de santé et les plans d'intervention nationaux ;

d) Multiplier les efforts visant à renforcer la résilience, la protection et l'inclusion des populations déplacées, notamment dans les domaines de l'emploi et de l'éducation de même que leur intégration dans la planification du développement national ;

e) Mettre rigoureusement en œuvre les stratégies de lutte contre la corruption et d'amélioration de la transparence en matière de mobilisation et d'utilisation des ressources de financement du développement ;

f) Veiller à ce que les pays partenaires soutiennent impérativement, d'une part, la lutte du continent contre les flux financiers illicites et, d'autre part, sa quête d'une plus grande représentation et d'une influence accrue dans les systèmes mondiaux de gouvernance ;

25. *Appelle* les créanciers bilatéraux publics à octroyer une suspension de dette aux pays africains les plus pauvres et vulnérables afin d'atténuer les conséquences de la pandémie sur les populations ;

26. *Appelle* également les pays occidentaux à maintenir et accroître les niveaux d'aide publique au développement (APD), et à renforcer la coopération afin de mobiliser les capitaux privés ;

27. *Exhorte* les pays grands producteurs de produits médicaux de s'abstenir d'imposer des interdictions d'exportation ou d'autres politiques commerciales qui pénalisent les pays importateurs africains, et *les appelle* à réserver pour certains pays du continent une partie de la production des vaccins anti-covid et à lever les brevets ;

28. *Affirme* que la réponse à l'urgence sanitaire doit s'intégrer dans une perspective de développement durable en encourageant les efforts de sortie de crise dans un climat de paix ;

29. *Exhorte* la communauté internationale et sa principale composante qu'est l'ONU d'apporter leur soutien total à l'initiative de l'Union Africaine intitulée « faire taire les armes » et à ne ménager aucun effort en vue de concrétiser l'objectif du rétablissement et de la consolidation de la paix y compris en levant tout obstacle à la défense souveraine des Etats de leurs territoires ; l'éradication de la Covid-19 ou la lutte contre toute autre pandémie ne peut réussir dans un climat de troubles politiques, d'insécurité ou de tensions militaires ;

30. *Insiste* sur l'importance de l'implication des acteurs africains et mondiaux, en particulier le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et de leur mobilisation pour faire progresser le processus de paix sur le continent ;

31. *Invite* tous les Gouvernements africains à accorder une attention particulière à la pertinence de l'étape de mise en œuvre des recommandations sus-mentionnées en vue d'atteindre leur efficacité ;

32. *Décide* d'examiner lors de sa prochaine réunion la question du terrorisme et des conflits armés dans les pays africains.